VIREMENTS EFFECTUÉS DU FONDS D'ÉLECTRIFICATION ET DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES AU FONDS DES RÉSEAUX DE TRANSPORT TERRESTRE (FORT) DANS LE CADRE DU PLAN D'ACTION 2013-2020 SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

(en milliers de dollars)

2014-2015		2015-2016		2016-2017		2017-2018		2018-2019		2019-2020		2020-2021		
(décret 770-2014 du 26 août 2014)		(décret 485-2015 du 10 juin 2015)		(décret 611-2016 du 29 juin 2016)		(décret 42-2018 du 30 janvier 2018)		(décret 118-2019 du 13 février 2019)		(décret 844-2019 du 14 août 2019)		(décret 1264-2020 du 25 novembre 2020)		
Vireme	ent 1	50 750	Virement 1	73 300	Virement 1	77 460	Virement 1	254 200	Virement 1	119 100	Virement 1	70 140	Virement 1	124 900
Vireme	ent 2	50 750	Virement 2	73 300	Virement 2	77 460			Virement 2	119 100	Virement 2	70 140	Virement 2	36 000
Vireme	ent 3	67 650	Virement 3	97 750	Virement 3	103 280					Virement 3	93 520		
Т	Γotal	169 150	Total	244 350	Total	258 200	Total	254 200	Total	238 200	Total	233 800	Total	160 900

¹ Depuis le 1^{er} novembre 2020, à la suite de l'adoption de la Loi visant principalement la gouvernance efficace de la lutte contre les changements climatiques et à favoriser l'électrification (PL 44), les sommes sont virées par le Fonds d'électrification et de changements climatiques, lequel remplace le Fonds vert. Ainsi, les sommes virées pour les années financières de 2014-2015 à 2019-2020 provenaient du Fonds vert.